

CLAIN Jessica
Guilgori Mariame
IBOUTH Gladys
PAVADE Isabelle
1^{ère} L

BAUDELAIRE ET LA CENSURE SOUS LE SECOND EMPIRE

Sommaire

Introduction

I – Napoléon III

*A/Napoléon et son Empire:1852 / 1866 "L'Empire autoritaire"
B/Napoléon et la censure*

II – La vie de Baudelaire : "Le bohème, le dandy, le poète maudit"

III – Le recueil poétique :un projet"extraire la beauté du mal"

*A/Précurseur du symbolisme, Baudelaire fait usage
d'une technique et d'un style*

B/Pourquoi le titre « Les Fleurs du Mal » ?

*C/Une architecture bouleversée par la censure
et retravaillée*

*a)L'édition définitive de 1858 offre une
structure en 6 grandes parties*

*b) Les six parties du recueil retracent la
pensée de Baudelaire dans son état pur*

c) Les sens éveillés

IV – Baudelaire : l'art et la beauté indépendants de la morale

A/L'art

B/La beauté

V – Les poèmes censurés dans « Les Fleurs du Mal »

Exemple de poème censuré : « Les Bijoux »

VI – Le procès du recueil « Les Fleurs du mal »

Conclusion

Bibliographie

BAUDELAIRE ET LA CENSURE SOUS LE SECOND EMPIRE

La censure définit une sanction visant l'interdiction de publier ou l'interdiction de faire connaître au public une partie ou la totalité d'un article de presse , d'une œuvre picturale , littéraire ou musicale , etc... C'est en fait un contrôle exercé par une autorité religieuse ou politique sur les artistes et les journalistes, groupes de personnes qui mènent un long combat contre cette répression pour obtenir leur liberté d'expression.

La censure , qui a traversé des siècles et des siècles d'histoire, a fait de nombreuses victimes ; parmi elles, nous pouvons citer les écrivains les plus célèbres : Molière, Beaumarchais, Flaubert, Vian, etc...

Au XIXème siècle, sous le Second Empire, période pendant laquelle de nombreux grands artistes ont vécu, la censure a été particulièrement de rigueur ; ce qui a rendu cette période assez éprouvante pour certains. Nous pouvons donc nous demander pourquoi et comment les ouvrages d'artistes de bonne renommée ont-ils été censurés à cette époque. C'est ce que nous allons découvrir dans cette étude qui mêlera des recherches littéraires à l'étude d'une période de l'histoire de la France ; pour cela , nous prendrons l'exemple du poète Charles Baudelaire qui a vu son recueil intitulé *Les Fleurs du Mal* , censuré par Napoléon III, le souverain du Second Empire au XIXème siècle.

I/ NAPOLEON III

A/ 1852 - 1866 : « l' Empire autoritaire »

Napoléon III (Charles Louis Napoléon Bonaparte) né à Paris en 1808, président de la Deuxième République (1848-1852), est le fils d'Hortense De Beauharnais et de Louis Bonaparte roi de Hollande.

Il tente , en 1836 à Strasbourg puis en 1840 à Boulogne de se faire proclamer empereur et de renverser Louis Philippe. Condamné à la détention perpétuelle, il est enfermé au fort de Ham (en Picardie) , où il élabore une doctrine sociale « l'extinction du paupérisme » en 1844. Il s'enfuit pour Londres en 1846.

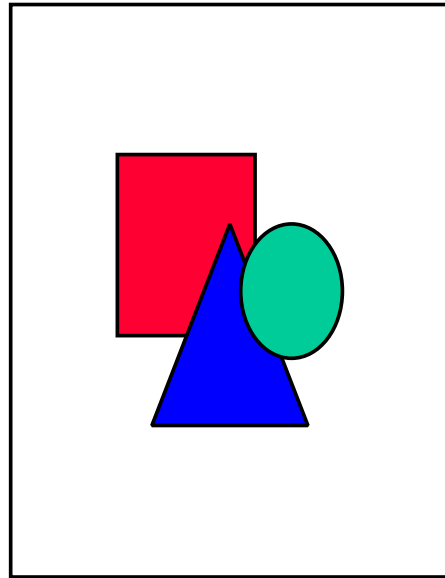
Il revient en France après la révolution de 1848, il est élu représentant dans plusieurs départements et devient président de la IIème République le 10 décembre 1848. La crise économique et morale à cette époque provoque la chute de la IIème République.

Napoléon voyage à travers la France, tient des réunions, étend son influence dans tous les journaux et compte sur l'appui de ses proches (Persigny, et son demi frère nommé Harny ainsi que St-Arnaud), pour avoir une plus grande côte de popularité.

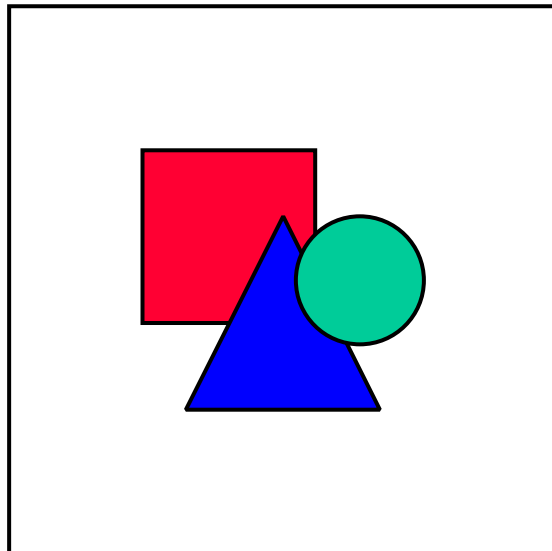
Le 2 décembre 1851, il déclare l'Assemblée dissoute et fait réprimer les émeutiers à Paris. Un plébiscite ratifie le coup d'Etat et lui permet d'instaurer, en s'appuyant sur la constitution du 14 janvier 1852, un régime autoritaire et centralise une monarchie héréditaire. Il devient donc l'Empereur des Français et prend le nom de Napoléon III. En 1853, il épouse Eugénie Montijo pour assurer, plus tard sa descendance.



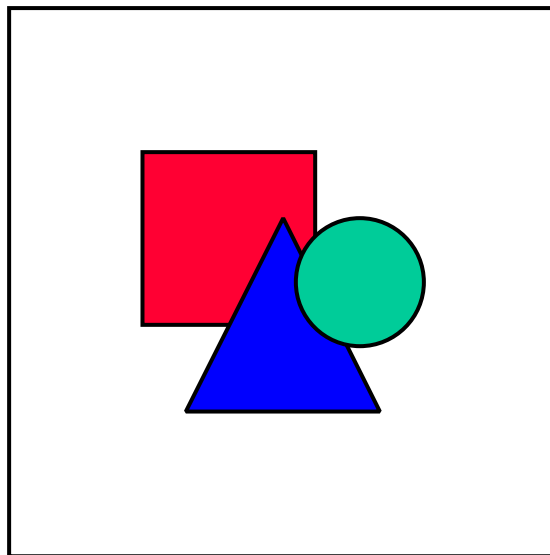
L'Impératrice Eugénie Montijo.



Napoléon III par Flandrin.



Pour aider son mari, elle s'est attirée



Les faveurs de la chrétienté en soutenant ses idées morales.

De 1852 à 1866, Napoléon exerce un pouvoir absolu, c'est « l'Empire autoritaire », qui limite l'opposition parlementaire et muselle la presse ainsi que les artistes. Napoléon, veut l'hégémonie en Europe, pour cela il engage la Guerre de Crimée (de 1851 à 1856), envoie des troupes avec les Anglais en Chine dans le but de s'emparer de la Cochinchine, aide aussi l'Italie à se libérer de la domination autrichienne en 1859 gagnant ainsi à la France la Savoie et Nice en 1860.

Pour avoir les faveurs des classes laborieuses, il fait entreprendre par Haussman des travaux publics qui transformeront Paris, encourage l'agriculture, l'industrie et le commerce. Il crée aussi des institutions de bienfaisance, favorise les institutions de crédit et renonce au protectionnisme. A partir de 1860, devant le développement des mécontentements (catholiques et bourgeoisie d'affaire), le régime se libéralise en élargissant le rôle du Corps législatif, en octroyant le droit de grève, ainsi que la liberté de la presse (pour quelques uns), etc... En janvier 1870, la désignation d'Emile Ollivier comme Premier ministre débouche sur un Empire parlementaire.

Mais la politique extérieure subit des revers avec l'expédition au Mexique; la guerre franco-allemande, engagée sans discernement, aboutit à la défaite à Sedan (dans les Ardennes) après la capitulation de l'Empereur, le 1er septembre 1870. Il est fait prisonnier par les Prussiens provoquant ainsi la mort de l'Empire sur le champ de bataille. Louis Napoléon déchu le 4 septembre, s'exila en Grande-Bretagne à Chislehurst, où il meurt en 1873.

B/ Napoléon et la censure

Napoléon et Persigny, sont les « maîtres censeurs » du XIXème siècle. Fialin Persigny est l'un des plus fervents partisans de l'Empereur qui a joué également un grand rôle dans la prise de pouvoir de Napoléon. Effectivement, lui, ainsi que d'autres partisans de Louis Napoléon, ont organisé le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il fut ministre de l'intérieur à plusieurs reprises (1852-1854 ; 1860-1863) et ambassadeur à Londres (1855-1858 ; 1859-1860).

Notons que Sous le Second Empire, c'était l'empereur et le Ministre de l'Intérieur qui décidaient si une œuvre artistique devait être censurée ou non, selon son contenu. Sous le règne de Napoléon, des auteurs ont été censurés car selon l'empereur, ils auraient outré la « morale publique et religieuse ». Parmi eux, nous citons Hugo, Flaubert et Charles Baudelaire tous deux censurés la même année (1857) et par le même ministre.

Lors de la parution des *Fleurs du Mal*, les directeurs de certaines revues comme : Le Figaro (M. Bourdin), La Revue Philosophique et Religieuse (M. Ménard), ont prévenu Persigny que Baudelaire avait composé un ensemble de poèmes des plus malsains. C'est alors que Napoléon et son Ministre de l'Intérieur, se référant à la loi du 17 mai 1819 et à celle du 25 mars 1822, décident de passer par la voie judiciaire pour condamner le recueil de poésies de Baudelaire en 1857. Toutefois, n'oublions pas que la censure était inévitable pour lui, car le juge de cette affaire a été influencé par Napoléon et par ses idéaux. D'après Louis-Napoléon : « la [vraie] morale [doit consister à ne faire] que des livres consolants et servant à démontrer que l'Homme est né bon et que tous les Hommes sont heureux » ; tout le contraire de la pensée de l'écrivain.

Dès lors, seulement trois moyens peuvent éviter à un auteur d'être censuré :

- publier sous un pseudonyme,
- publier l'œuvre anonymement,
- publier son œuvre à l'étranger.

II – LA VIE DE BAUDELAIRE

« LE BOHEME, LE DANDY, LE POETE MAUDIT »

Au XIX^{ème} siècle, et précisément sous le Second Empire, Charles Baudelaire a été censuré à cause de son recueil qui a fait ravage.

Baudelaire naît en 1821 à Paris et il est le fils d'un homme âgé passionné de peinture qui meurt six ans après la naissance de Charles. Sa mère se remarie alors avec le commandant Aupick, futur général, ambassadeur et sénateur sous l'Empire. Mais ce mariage va faire naître une haine entre Baudelaire et son beau-père. Il est donc mis en pension pendant quatre ans au collège Louis-le-Grand, où il est reçu bachelier.

Sa dissipation et la vie de bohème qu'il mène dans le Quartier latin inquiète sa famille. En 1841, Aupick agit en conséquence et l'envoie en voyage aux Indes mais celui-ci débarque, d'abord, sur l'île Maurice, puis sur l'île Bourbon, actuellement appelée Ile de La Réunion. Mais il est vite lassé et sera de retour au bout de dix mois.

Dès son retour, Baudelaire, âgé de 21 ans (âge requis pour obtenir sa majorité, à l'époque), réclame sa part d'héritage que son père lui avait léguée. Dès lors, il mène une vie de dandy et fréquente la mulâtresse noire, Jeanne Duval, avec qui il aura une liaison tumultueuse. Elle lui inspirera de nombreux vers, entre autres ceux de « La Chevelure » et du « Serpent qui danse », etc... Une année plus tard, il fait la connaissance d'Appollonie Sabatier qui deviendra sa deuxième maîtresse à qui il dédie 6 poèmes, dont « A Celle qui est trop Gaie ». Après avoir vu les débuts de Marie Daubrun au théâtre en 1847, il tente et réussit à la séduire en lui envoyant des lettres en vers ; c'est alors que cette femme devient aussi bien le troisième et dernier grand amour et grande source d'inspiration.

Effrayée de la manière dont il dépense sa fortune, sa famille décide de réduire son train de vie en lui imposant un conseil de tutelle qui le limite à 200 francs par mois ; ce qui le condamne à mener une vie misérable. Pour vivre, il se fait donc critique d'art (*Les Salons*) mais aussi de littérature et publie tous ses articles sous le titre de *L'art romantique* et *Curiosités Esthétiques* en 1868.

En février 1848, il participe, sur les barricades de Paris, à la Révolution qui met fin à la monarchie de Louis-Philippe et qui revendique l'instauration de la II^{ème} République, qui laissera place au Second Empire dirigé par Louis Napoléon Bonaparte, en 1852.

Il est censuré en 1857 pour avoir publié son recueil *Les Fleurs du mal*, qui présente, selon Napoléon III, le Ministre de l'Intérieur de la France et le Tribunal Correctionnel, « une offense à la morale publique et aux bonnes mœurs ».

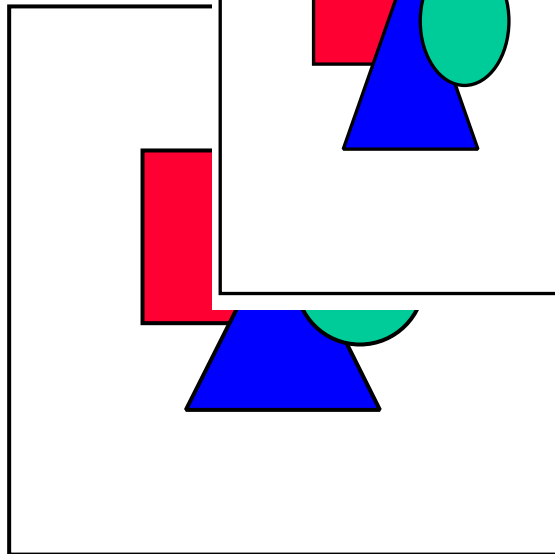
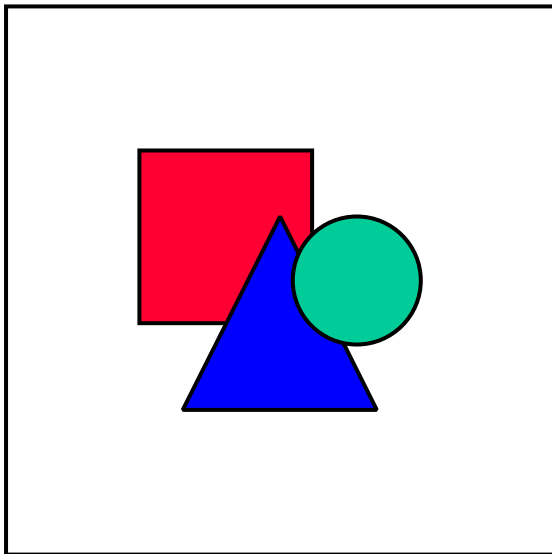
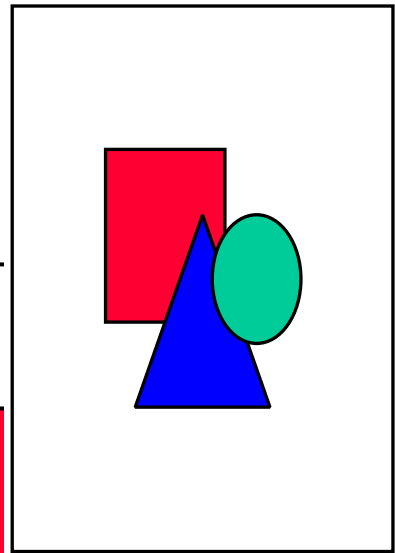
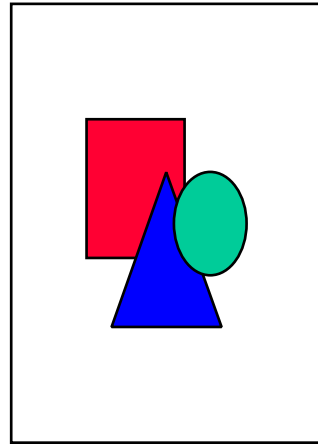
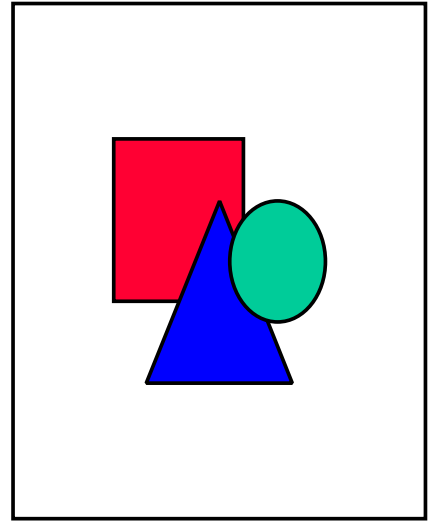
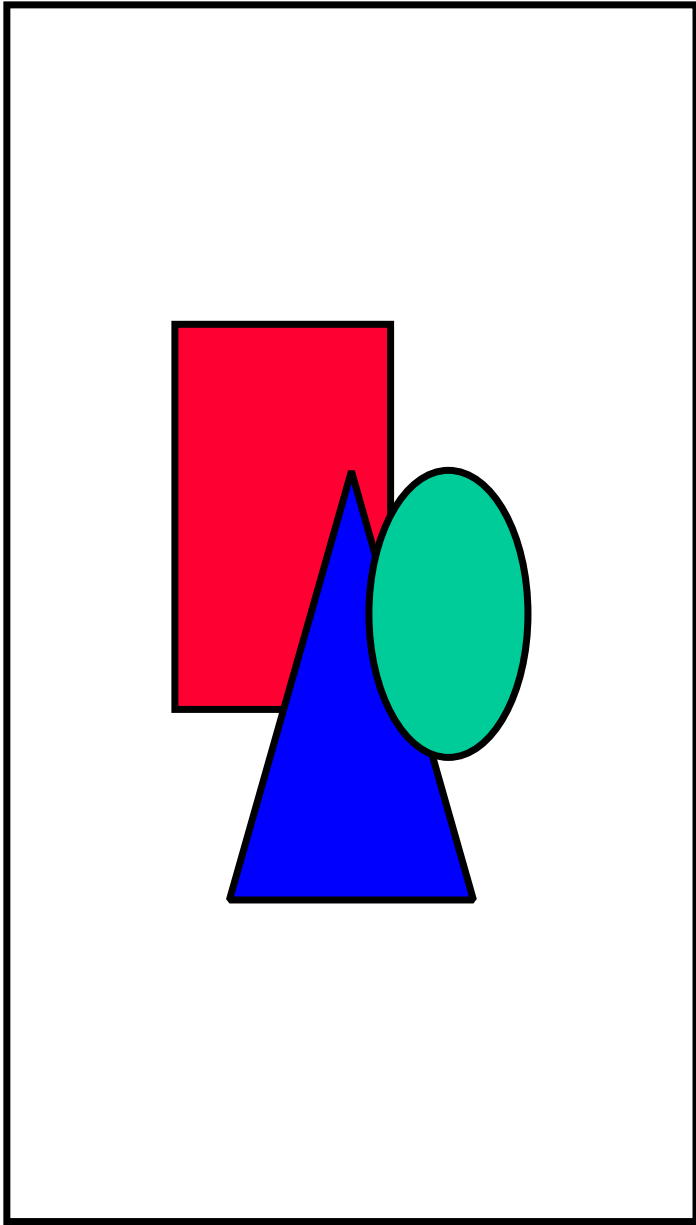
On peut se demander si le non-conformisme du poète, son goût des plaisirs, sa vie jugée débauchée parfois, sa mise sous tutelle judiciaire, sa longue liaison avec la mulâtresse Jeanne Duval - inspiratrice que l'histoire littéraire a négligée (pauvreté d'indications précises sur cet amour) - n'ont pas, quelque part contribué à alourdir les accusations d'immoralité portées contre Baudelaire. Cette condamnation constitue pour le poète un scandale d'incompréhension. C'est alors qu'il envisage de publier une autre édition qui paraîtra en 1861, sans les 6 poèmes condamnés, mais qui inclura d'autres inédits et une nouvelle section, nommée « Tableaux Parisiens ».

Il crée, entre autres, d'autres recueils poétiques tels que *Le Spleen de Paris* en 1864, *Les Petits poèmes en Prose* en 1859, également des journaux intimes intitulés : *Fusées* (1851) et *Mon Cœur mis à Nu* (1860). Il écrit aussi d'autres textes. Fasciné par les œuvres d'Edgar Poe, il en traduit quelques unes lui-même pour les faire découvrir aux lecteurs français.

Puis, il mène une vie assombrie par une angoisse de la vieillesse et de la mort mais aussi de la solitude. Pour se délivrer de sa torture aussi bien physique que morale, il abuse de l'alcool, de l'opium et du haschisch. Après une tournée de conférences en Belgique, miné par la syphilis, Baudelaire succombe à une paralysie générale en 1867 à l'âge de 46 ans. Il est

inhumé au cimetière de Montparnasse. Peu après sa mort, le tribunal autorise la vente de tous ses poèmes, sans exception, à la vente publique. Aussi Mme Aupick se met d'accord avec un éditeur pour faire paraître une édition posthume des *Fleurs du Mal* regroupant tous les poèmes de la première et de la seconde édition.

On peut finalement imaginer que certaines facettes de la vie de Baudelaire ont pu influencer les jugements.



III/ LE RECUEIL POETIQUE **UN PROJET: "EXTRAIRE LA BEAUTE DU MAL"**

Publié en 1857, le recueil poétique *Les Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire est formé de 6 parties évoquant les 4 grands thèmes principaux que l'auteur a voulu faire partager aux lecteurs.

Dans ce livre de poésie, Baudelaire a mis toute sa pensée, tout son cœur, toute sa religion (en quelque sorte) mais aussi toute sa haine. Il fait de ce recueil, un recueil lyrique mais qui affirme toutefois une certaine différence avec le romantisme de l'époque. Le lyrisme donne toute son unité à l'oeuvre car il décrit toute la confession que l'auteur nous fait de son mal, de ses espérances, de ses défaillances et de sa déchéance. Baudelaire se propose donc « *d'extraire la beauté du Mal* ». Grâce à sa propre expérience, le poète a voulu retracer en partie la tragédie de l'être humain, qui selon lui, est dissimulée continuellement sous une fausse pudeur.

Les thèmes et l'écriture marquent l'originalité de cette oeuvre qui pour certains censeurs "offense la morale". Or, selon Baudelaire: "*La poésie ne peut pas, sous peine de mort ou de déchéance, s'assimiler à la science ou à la morale; elle n'a pas la vérité pour objet, elle n'a qu'Elle-même*"

A/ Précurseur du symbolisme, Baudelaire fait usage d'une technique et d'un style.

En octobre 1845, c'est la première fois que Baudelaire constitue le projet de publier un recueil en vers. Jeanne Duval qu'il surnommait la « *Vénus Noire* » et dont il fit la connaissance en 1842 fut reconnue comme son inspiration noire.

A son époque, Baudelaire est un écrivain situé au carrefour du romantisme, du réalisme, et du tout nouveau symbolisme ainsi que le parnasse : pour pouvoir monter son recueil, il établit plusieurs principes :

- la création d'un art moderne et éternel
- surprendre les personnes qui partageront ses pensées : « *L'irrégularité c'est à dire l'inattendu, la surprise, l'étonnement sont une partie essentielle et la caractéristique du Beau* » selon Baudelaire

- la culture de la langue pour sa puissance suggestive

A ses principes s'ajoutent sa technique et son style :

- utilisation du sonnet : « *Parce que la forme du sonnet est contraignante, l'idée jaillit plus intense* » (lettre de Baudelaire à Armand Fraisse)
- alliance des correspondances, des métaphores et comparaisons, des sonorités évocatrices, des notations réalistes.

B/Pourquoi le titre « Les Fleurs du Mal » ?

Avant l'attribution définitive du titre *Les Fleurs du Mal*, ce recueil poétique de Baudelaire avait pour titres en 1845/1848 *Les Lesbiennes*, *Les Limbes* - dont les pièces intermédiaires étaient les 2 poèmes suivants : « Lesbos » et « Femmes damnées ». Mais finalement le titre *Les Fleurs du Mal* fut adopté. C'est avant tout un titre à oxymore mêlant l'union surprenante de deux termes qui sont plus ou moins contradictoires :

- « *les fleurs* » : elles relèvent de tout ce qui est Beau
- « *le mal* » : il évoque une force irrésistible (tout comme la beauté) mais contrairement à la vraie beauté, cette force pousse vers le gouffre et possède le pouvoir de dégager en nous plusieurs puissances cachées qui nous dirigeraient au-delà de nos propres limites. Le mal est ici la corruption triomphante et l'exaltation de l'esprit et des sens.

Ce titre peut aussi bien provoquer étonnement, indignation ou plutôt une séduction de la part du lecteur. Dans cette œuvre, Baudelaire désire l'exaltation de la beauté païenne où se mêle l'harmonie d'un corps vigoureux ainsi que la santé physique des races intactes.

Ces poèmes s'adressent à des femmes que Baudelaire avait torturées (d'amour) ou déçues telles que :

- Jeanne Duval surnommée «*La Vénus Noire* »
- Mme Sabatier surnommée «*Ange gardien, la Muse et la Madone* »
- Marie Daubrun surnommée «*La fille aux yeux verts, l'Enfant ou la Sœur* »

Ces trois femmes ont donc contribué à une partie de la réalisation du recueil poétique et lui confèrent différentes tonalités.

C/Une architecture bouleversée par la censure et retravaillée

Les 6 grandes parties du recueil renfermant les 3 thèmes principaux du poète.

A sa publication en 1857, ce recueil se composait de 100 poèmes puis en 1861 il fut constitué de 126 et enfin à sa dernière publication en 1868 le nombre de poèmes fut de 151.

Entre 1857 et 1861, Baudelaire a dû réaménager son recueil en raison de la censure qui touchait 6 poèmes. La structure est remaniée, le recueil enrichi de textes et une nouvelle section est créée: " Tableaux parisiens ".

a) L'édition de 1861 offre une structure en 6 grandes parties.

- 1- « Spleen et Idéal » : dans cette première partie, le poète décrit avec beaucoup de patience la cruauté de la double position de son être déchiré entre son envie d'une idéalité et d'une pureté perdues et son enfoncement dans les tourments du quotidien qu'il nomme « *ennui* » et « *tristesse* » c'est-à-dire le « *spleen* ». C'est à ce mot anglais qu'il a donné la mission de traduire la multiplicité de ses souffrances morales et physiques.
- 2- « Tableaux Parisiens » : ou « *la ville* » ou « *la fourmillante cité pleine de rêves* ». Cette vision impose à la fois au créateur le miroir multiplié de sa laideur et son mal crée un mirage : un lieu magique, fantasmatique où se perdre mais aussi se retrouver.
- 3- « Le vin » : poème désigné comme l'un des plus poèmes qui peuvent inciter les gens à utiliser l'un des « paradis artificiels »(ici l'alcool) pour se libérer du spleen. « *Gros rouge des chiffonniers et des assassins, nectar des femmes galantes et des amants* ».
- 4- « Les Fleurs du mal » : partie montrant toutes sortes de vices et de « *péchés* » de la chair, où les « Femmes damnées » se joignent pour « *contempler (son) cœur et (son) corps sans montrer signes de dégoûts* ».
- 5- « Révolte » : partie où l'homme revenu de toutes les tentations et écœuré de toutes les tentatives interrompues, s'adonne aux malédictions de l'esprit et aux

changements de l'âme : injures, blasphèmes, suppliques, la déchéance et Satan, « *prince de l'exil* » et « *dieu trahi par le sort* ».

- 6- « *La mort* » : dernière tentative et ultime ruse à laquelle le « *pauvre* », « *l'amant* » et « *l'artiste* » contribuent au miracle d'un dernier « *voyage* » avec l'espérance d'une réconciliation et d'un salut.

b) Les six parties du recueil retracent la pensée de Baudelaire dans son état pur

Grâce à cette structure, nous pouvons distinguer les trois thèmes dominants :

- **Le spleen** : sorte de lutte entre l'idéal et l'ennui, c'est alors que le spleen devient peu à peu maître de l'âme. Ce spleen est entretenu par la détresse de Baudelaire, ses ennuis matériels, ses déficiences physiques et morales, les tourments de sa vie amoureuse, l'obsession précoce de la vieillesse et de la mort. On peut citer Spleen (LXXV-LXXVI-LXXVII-LXXVIII).
- Mais hanté par l'**Idéal**, Baudelaire montre son refus. Les poèmes illustrant ce thème sont par exemple « *Élévation* », « *Parfum exotique* », « *L'invitation au voyage* », « *Harmonie du soir* ».
- **L'amour** : à travers cette lutte contre l'ennui (le spleen), l'Amour occupe une place privilégiée dans l'Art. Baudelaire a connu, sans arriver à leur association, les deux formes complémentaires de l'amour humain :
 - la passion sensuelle qui est un amour inspirant à l'évasion par l'exotisme ou le plaisir esthétique ; cet amour, le poète l'a connu auprès de Jeanne DUVAL.
 - L'amour spiritualisé, qui est une quête ardente et nostalgique d'une liaison sentimentale ; cet amour, Baudelaire l'a trouvé auprès de Mme SABATIER.

Les poèmes illustrant ce thème sont :

« *Parfum exotique* », « *Un voyage à Cythère* », « *L'invitation au voyage* », « *Le voyage* », « *L'aube spirituelle* », « *Que diras-tu ce soir, pauvre âme solitaire* », « *Harmonie du soir* ».

- **La mort** : elle est la dernière espérance de ceux qui ne peuvent s'accommoder à la médiocrité terrestre. Dans un autre monde, les amants connaîtront un amour libre sans interdits, les pauvres recevront le prix de leurs misères, les artistes torturés par leur idéal verront « *s'épanouir les fleurs de leur cerveau* ».

Les poèmes illustrant ce thème sont :

« *La mort des amants* », « *La mort des artistes* ».

Le recueil *Les Fleurs du mal* éveille également les cinq sens.

c) Les sens éveillés

1) **Le goût** : ce registre est parfois symboliquement appelé pour éclairer de l'intérieur mais il a aussi une notation morale :

- « *Causerie* » nous fait sentir l'amertume qui a le goût de l'eau salée.
- Le vin étourdissant ou amer enivre moins que les yeux de l'amante ; c'est ce que nous font ressentir « *Sed non satiata* » et « *Le serpent qui danse* ». Il est tellement fort que le vin arrive même à se faire entendre dans « *L'âme du vin* ». De plus, la bouche de l'aimée, haleine ou salive (le Poison) conserve un goût inoubliable.

2) **L'odorat** : c'est la notion sensorielle la plus présente dans la poésie de « *l'olfactif* » qu'a mis Baudelaire dans son recueil : odeur de la terre après l'orage (« *Hymne à la beauté* »), puanteur du cadavre (« *Une charogne* »), vapeurs d'encensoir (« *La Muse vénale* », « *Harmonie du soir* »), ivresse des senteurs exotiques (« *La Chevelure* »), « *âtre odeur du temps, poudreuse et noire* » (« *Le Flacon* »), le parfum de la femme glorifiée en maintes poésies car le désir, « *tout se fera Benjoin, Encens, Oliban, Myrrhe* » (« *A une Madone* »).

3) **L'ouïe** : bruits de la nature et singulièrement de la mer, du vent, du feu (« La servante au grand cœur »), la musique (« Le vin des chiffonniers »), mais aussi le son sinistre des ossements (« Le vin de l'assassin »).

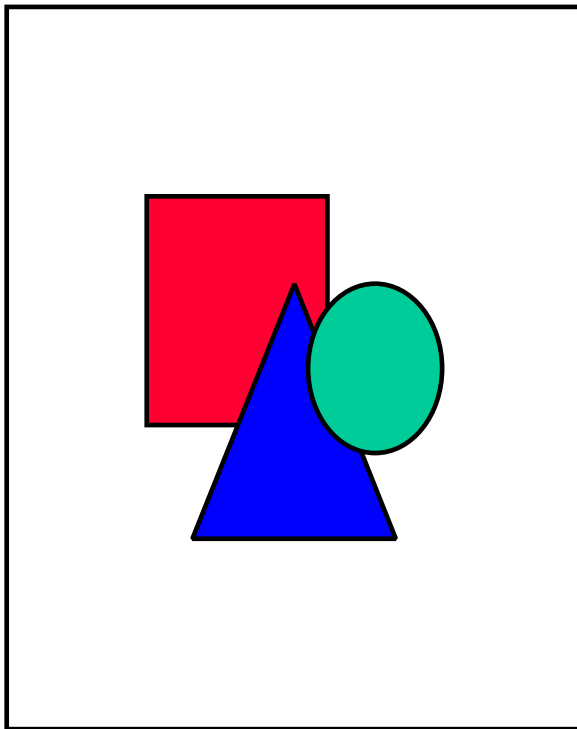
4) **La vue** : dans l'univers noir et ténébreux (« Sed non satiata », « Semper eadem », éclatement parfois du bleu des rêves lointains, le rose et le vert (« *Le succube verdâtre et le rose lutin* »), dans « La Muse malade » ou « Mille pensers »... teintés d'azur, glacés de rose, lamés d'or dans le flacon).

5) **Le toucher** : deux sensations contraires se partagent l'univers poétique de Baudelaire :

- du côté de l'agréable se trouvent le moelleux de l'oreiller (« Les phares », « Amour du mensonge »), des étoffes ou du lit (« Les deux bonnes sœurs », « La mort des amants »), la volupté du nageur sillonnant l'onde (« Elévation »), la caresse de la main dans les cheveux (« La Chevelure »).

à l'inverse, on trouvera les griffes et les dents du « Vampire », le froissement du baiser (« Femmes damnées »), le corrosif remords (« Rêve parisien »). Parfois le chaud (« La vie intérieure »), est aussi pénible que le froid (« La Muse vénale » et également le sonnet sans titre « Avec ses vêtements ondoiyants et nacrés... ») ou l'humide.

La sensualité, l'érotisme de certains poèmes ont suscité les jugements et reproches d'une bourgeoisie soucieuse de la morale ainsi que le montre le procès des *Fleurs du mal* de Baudelaire.



La plupart des couvertures du recueil orientent vers une lecture placée sous le signe de la sensualité et même de l'érotisme.

IV – BAUDELAIRE: L'ART ET LA BEAUTE INDEPENDANTS DE LA MORALE

L'art et la beauté ont tenu une place éminente dans *Les Fleurs du mal*. En effet, Baudelaire il a publié de nombreux comptes rendus des Salons de peinture mais aussi des articles de critique littéraire et des analyses de tableaux. Dans *Les Fleurs du mal*, Baudelaire

présente l'art en tant que recherche et expérience de la beauté mais aussi comme un moyen privilégié pour l'homme d'affirmer sa qualité « *d'image de Dieu* ». Ainsi nous voyons qu'il y a un rapport entre l'art et la beauté qui pour Baudelaire sont indépendants de la morale: " *Il y a plusieurs morales. Il y a la morale positive et pratique à laquelle tout le monde doit obéir. Mais il y a la morale des arts. celle-ci est tout autre*"

A – L'art

Dans son œuvre, Baudelaire rend hommage aux plus grands noms de la peinture (Rubens, Léonard de Vinci, Rembrandt) et de la sculpture (Michel-Ange, Puget) ; hommage que l'on retrouve dans le poème « Les phares ». Baudelaire y reprend aussi une idée ancienne qui date de la renaissance, la création artistique est :

« (...) *le meilleur témoignage*

Que nous (les humains) puissions donner de notre dignité. »

Car l'artiste, en concevant des œuvres de beauté qui sont gigantesques, imite en quelque sorte le pouvoir créateur absolu, celui de Dieu. Ainsi, par l'art, l'être humain devient créateur à son tour.

Toutefois, l'art donne une image embellie de la vie humaine, sous toutes ses apparences, y compris les plus pitoyables. En effet, le prodige de l'art est qu'il permet une incontestable métamorphose de la réalité : même des sujets infâmes peuvent devenir par l'art un modèle de beauté.

Néanmoins, l'art peut être aussi néfaste à l'homme car il est considéré comme un agrandisseur du spleen. En effet, la contradiction de l'art est que, loin d'enlever l'âme du spleen, il peut, au contraire, accroître l'accablement, en donnant une tournure majestueuse et dramatique aux sentiments. Nous percevons ce danger dans le sonnet « La Musique ». Baudelaire, pour décrire la frénésie qu'il perçoit au contact de la musique, prend l'image de la navigation en pleine mer. La musique (qui est peut-être dans ce poème celle de Wagner, musicien que le poète appréciait) comme il le dit le « *prend comme une mer* ». Il a le désir d'être un vaisseau emporté sur des « *flots amoncelés* ». Néanmoins, cette pratique étourdissante a sa doublure :

« *D'autres fois, calme plat, grand miroir*

De mon désespoir ! »

Ainsi, la musique est une « *épée à double tranchant* ». Elle peut protéger l'âme ou bien l'enliser encore plus dans ses obscurités.

Pour Baudelaire, l'art est indépendant de tout lien avec la morale. De même qu'il exclut l'idée que l'art puisse être mis au service de la vie mais il est loin de refuser le contraire, c'est-à-dire que la vie puisse être mise au service de l'art. Il juge qu'une expérience n'est morale que si elle est esthétiquement féconde. L'artiste a donc une morale qui lui est appropriée mais cette morale comprend une délimitation car l'exploration de la beauté rejette tout laisser-aller aux plaisirs fondamentaux de la vie. Le poète doit donc ôter la beauté du mal, c'est-à-dire de la souffrance et du péché.

Enfin, nous pouvons retenir cette phrase de Baudelaire sur l'art :

« *L'art consiste à créer une magie suggestive contenant à la fois l'objet et le sujet, le monde extérieur à l'artiste et l'artiste lui-même* ».

B – La beauté:

Baudelaire pense que les idées esthétiques coïncident aux idées morales, le beau est rattaché au bien et la laideur, la souffrance et le malheur au mal. Cette conception est surtout visible dans les poèmes d'amour que lui inspire Madame Sabatier. Par exemple, dans « Le Flambeau vivant », les yeux de celle-ci éclairent le poète, à la fois vers le beau et le bien :

« *Me sauvant de tout piège et de tout péché grave,*

Ils conduisent mes pas dans la route du Beau »

Et le titre même du recueil insinue cette idée que l'on peut extraire la beauté du mal lui-même.

Baudelaire utilise maintes représentations, parfois contradictoires, pour traduire sa conception de la beauté. Par exemple, dans le sonnet « La Beauté », il rapproche celle-ci à un « sphinx », une énorme monument de pierre, glacé, figé. Cette vision de la beauté est entièrement cruelle car elle exclut l'animation et la cadence de la vie.

Pourtant, dans « Hymne à la beauté », Baudelaire nous donne de celle-ci une idée divergente. Ce n'est plus la statue froide et austère, c'est un être inquiétant, à la fois ange et démon. Le poète tourmenté par le spleen cherche dans la beauté une ivresse qui puisse lui faire oublier son malheur. Il ne s'inquiète plus de la morale ; aussi nous montre-t-il, dans ses nombreux poèmes, toutes les convoitises charnelles et même érotiques de l'Homme, comportement qui paraît grossier aux yeux de ses dénigreur.

Le poète avance, au sujet de la beauté, qu'on peut la « comparer au vin ». Elle est de ce fait devenue un autre de ces « paradis artificiel », comme l'alcool ou la drogue.

En fait, le primordial pour Baudelaire, c'est que la beauté ouvre à la conscience les passages de l'éternel. C'est donc par la dévotion de la beauté que l'homme s'évade hors de sa prison et pénètre dans les lieux du mystère, sujet de ses rêves et de son désir. Il échappe au Temps, à l'ennui, au spleen.

La beauté est saluée comme la forme privilégiée de l'idéal et correspond aux moments heureux où le poète échappe au spleen. La beauté suscite chez Baudelaire « une extase faite de volupté et de connaissance ». C'est une volupté de nature intellectuelle puisque c'est, pour Baudelaire, une fête de l'esprit. Le poète lui voue un véritable culte ; déesse, elle a la perfection d'une statue et elle est érigée en valeur suprême. De sorte qu'il s'adresse à la beauté avec une ferveur quasi religieuse. C'est d'elle qu'il attend le salut. En réponse à l'adoration qui lui est adressée, la Beauté exerce un rôle de consolatrice.

Ordre, luxe (inutile), calme, volupté sont les composantes d'un monde orienté vers la beauté. « *Le beau est toujours bizarre* » (cette formule est de Baudelaire lui-même). Car le bizarre s'oppose au naturel. Le bizarre est, en somme, ce qui échappe à la norme, à la règle, à la convention.

De même que la conception de la beauté de Baudelaire diffère de celle des censeurs qui considèrent que ses « tableaux (...) conduisent nécessairement à l'excitation des sens par un réalisme grossier et offensant pour la pudeur (...) »

Dans ses *Carnets intimes*, Baudelaire écrivait sur sa nouvelle manière de comprendre la beauté, une de ses plus belles pages. La beauté est le merveilleux commentaire fait par le poète lui-même de « l'Hymne à la beauté » dont voici un extrait :

« *J'ai trouvé la définition du Beau. C'est quelque chose d'ardent et de triste, quelque chose d'un peu vague, laissant carrière à la conjecture. Je vais, si l'on veut, appliquer mes idées à un objet sensible, à l'objet, par exemple, le plus intéressant dans la société, à un visage d'homme. Une tête séduisante et belle, une tête d'homme, veux-je dire, c'est une tête qui fait rêver à la fois, - mais d'une manière confuse, - de volupté et de tristesse ; qui comporte une idée de mélancolie, de lassitude, même de satiété, - soit une idée contraire, c'est-à-dire une ardeur, un désir de vivre, associé avec une amertume refluyente, comme venant de privation ou de désespérance. Le mystère, le regret sont aussi des caractères du Beau.* » (extrait de « *Fusées*, 1851)

V – LES POEMES CENSURES DANS « LES FLEURS DU MAL »

En créant *Les Fleurs du mal*, Baudelaire n'avait pas de mauvaises intentions envers les lecteurs; en effet il n'a pas voulu faire de son oeuvre une "horreur du mal". Mais il a

quand même été mal jugé et a connu la censure car certains de ses poèmes possèdent des passages ou des expressions obscènes et immorales.

Par contre, d'autres poèmes n'ont pas été censurés car ils ont d'abord paru moins immoraux comparée aux six autres poèmes de ce même recueil qui ont été censurés et seront publiés en Belgique par Poulet-Malassis en 1866 sous le titre *Epaves*.

- « Lesbos »,
- « Femmes Damnées »,
- « Le Léthé »,
- « A Celle qui est trop gaie »,
- « Les Bijoux »,
- « Les Métamorphoses du Vampire ».

Ces poèmes laissent apparaître pour la plupart audace, sensualité, érotisme, désir, fascination et répulsion inspirées par la femme ; notamment dans les poèmes condamnés « Lesbos » et « Femmes Damnées » qui ont pour sujet principal le saphisme, qui connaît des préjugés de la part de la société du XIXème siècle. Mais remarquons toutefois que des poèmes audacieux comme « A une Charogne » et « Les Litanies de Satan », qui pourraient hautement offenser l'autorité religieuse, n'ont pas été censurés.

« LES BIJOUX »(exemple de poème censuré) COMMENTAIRES

« Les Bijoux », composé en 1842 et publié en 1857 dans la première édition du recueil, *Les Fleurs du Mal*, est un poème faisant partie de la liste des pièces condamnées en 1857.

Ce poème de huit quatrains d'alexandrins, parle d'une femme nue et agréable à regarder. Grâce à ce texte, nous pouvons faire de nombreuses remarques intéressantes qui pourraient sans aucun doute nous aider à comprendre en quoi, d'après un de ses détracteurs nommé Gustave Bourdin qui est un journaliste rédacteur du Figaro, ce poème ainsi que les 5 autres constituent «*un hôpital ouvert à toutes les démences de l'esprit, à toutes les putridités du cœur ...* » et pourquoi ce poème est « *une offense à la morale publique et aux bonnes mœurs* », d'après le Tribunal . Pour cela, nous nous intéresserons, tout d'abord au caractère érotique et sensuel du texte, ensuite à la situation du poète face à cette scène.

Cette femme est le sujet principal de cette œuvre poétique ; nous pouvons donc conclure qu' il est dédié à une femme que Baudelaire a aimée et dont il ne cite pas le nom. Mais nous supposons qu'elle pourrait être Jeanne Duval car selon le poète cette femme a un « *teint fauve et brun* » ;de plus «*elle était couchée [sur un] divan* » , or nous savons que Banville, un poète parnassien contemporain de Baudelaire avait composé une pièce poétique pour Jeanne Duval s'intitulant « le Divan ». Quoi qu'il en soit, sa présence donne une certaine sensualité au texte.

En effet cette sensualité vient d'elle car, tout d'abord, « *elle était[...]couchée* », « *nue* » et ne portait « *que ses bijoux* » (, d'où le titre « Les Bijoux »).Notons que malgré le titre du poème « Les Bijoux », ce n'est pas leur présence qui attire l'attention du poète ; d'ailleurs la majeure partie du texte est consacrée au corps nu de cette femme, surtout les strophes 5 et 7 dans lesquelles le poète décrit en détail les parties du corps qui ont particulièrement attiré son attention comme « *son bras*», «*sa jambe*», «*sa taille* », « *son bassin* »,... . De plus son corps est illuminé par les reflets de ses ornements et par « *la lampe qui inondait de sang [sa] peau d'ambre* ». Cette brillance du corps est également évoquée dans la cinquième strophe, puisque ses membres, selon le poète, sont « *polis comme de l'huile* ». La sensualité ainsi que la

luminosité du corps sont présentes par le fait qu'elle est maquillée (« *sur ce teint fauve et brun le fard était superbe !* »).

L'érotisme est aussi bien présent grâce à elle. En effet, « *elle n'avait gardé que [...] son riche attirail* » parce qu'elle « *[connaissait le] cœur* » du poète. Ce qui signifie qu'elle savait que cela plairait à son amant, c'est effectivement ce qu'affirme l'homme à la deuxième strophe : « *ce monde rayonnant [...] me ravit* ». De plus, ses yeux fixés passionnément sur son amant, « *elle essayait des poses* », sûrement pour paraître plus désirable aux yeux de son homme ; ce qui donne à cette scène une connotation plus érotique. En outre, « *elle [...] se laissait aimer* » et « *souriait d'aise* » ; ce qui ajoute un peu plus d'érotisme à cette scène. La strophe 4 ajoute que cette femme a « *un charme neuf* » car elle réussit à mêler la pureté à la luxure. Ce dernier vers de la quatrième strophe constitue un oxymore car il réunit deux termes dont le sens est diamétralement opposé. Ainsi, c'est à cause d'elle que les désirs érotiques du poète s'intensifient.

La réaction du poète face à elle prouve qu'il n'est pas insensible à la scène. En effet, « *le repos [de son] âme [est troublé]* » à force de regarder ce corps nu. Le texte montre aussi qu'il est attentif à la scène puisque ses yeux sont « *clairvoyants et sereins* » ; de plus, il l'est tellement qu'il décrit en détail les parties qui lui ont particulièrement plu, dans les strophes 5 et 7 dans lesquelles le thème du corps domine. Par exemple, il cite dans la septième strophe « *les hanches* », le « *buste* », etc. Le spectacle de lumière sur le corps de sa maîtresse le « *ravit en extase* » ; d'ailleurs c'est le genre de spectacle qu'il « *aime à la fureur* ». Enfin, plus il la regarde « *sourire d'aise* », plus son désir pour elle grandit « *comme (selon lui) la mer montait comme vers [la] falaise* ».

Dans ce texte, Baudelaire fait bien ressortir les désirs de l'homme envers la femme (et vice-versa), qui éprouvent tous deux autant de plaisirs à s'aimer. Après cette analyse, nous comprenons maintenant les raisons pour lesquelles lors du procès, maître Pinard, Procureur général, a qualifié ce poème de « *peinture lascive offensant la morale publique* ».

VI – LE PROCES DU RECUEIL « LES FLEURS DU MAL »

Le procès a tout d'abord été déclenché le 5 juillet 1857 par l'article de presse de Gustave Bourdin dans *Le Figaro* à propos des *Fleurs du mal*, parues le 27 juin dont voici un extrait : « *... Ce livre est un hôpital ouvert à toutes les démences de l'esprit, à toutes les putridités du cœur ...* ». C'est donc dès le 7 juillet que le ministère de l'Intérieur signale le livre au Parquet. A cette époque, le régime du Second Empire est très autoritaire et ne plaisante pas avec la morale. *Le Figaro* continue sa campagne contre Baudelaire. La saisie du livre est ordonnée le 16, malgré un article flatteur dans *Le Monsieur*. Les auteurs et les éditeurs (Poulet-Malassis et De Broise) sont convoqués devant le tribunal correctionnel de la Seine.

Baudelaire prend Maître Chaix d'Est Ange comme avocat et il s'affaire beaucoup pour essayer de faire jouer ses relations. Il compose un dossier dont les notes restent célèbres : « *Le livre doit donc être jugé dans son ensemble et alors il en ressort une terrible moralité. (...) Il y a plusieurs morales, il y a la morale positive et pratique à laquelle tout le monde doit obéir mais il y a la morale des Arts. Celle-ci est autre et depuis le commencement du monde, les arts l'ont bien prouvé. Il y a plusieurs sortes de liberté, il y a la liberté pour le génie et il y a une liberté très restreinte pour les polissons...* ».

Baudelaire se sent injustement condamné " Depuis près de 30 ans, la littérature est d'une liberté qu'on veut brusquement punir en moi. Est-ce juste?" alors qu'il y a tant de livres non poursuivis? Il regrette également l'absence d'une préface explicative et ajoute que le prix élevé du livre fait qu'il ne s'adresse pas à la foule .

L'audience eut lieu le 20 août. Pinard, substitut du procureur impérial parle le premier contre Baudelaire. Il passe promptement sur l'offense à la morale religieuse mais insiste sur l'outrage à la morale publique. Il demande une condamnation et une opposition « *contre ces tendances croissantes mais certaines, contre cette fièvre malsaine qui porte à tout peindre, à tout décrire, à tout dire comme si le délit d'offense à la morale publique n'existait pas* ». Malgré les plaidoiries des avocats et les proclamations de Baudelaire, le jugement fut déclaré aussitôt. En voici le principal motif :

« *En ce qui touche la prévention d'offense à la morale publique et aux bonnes mœurs : Attendu que l'erreur du poète, dans le but qu'il voulait atteindre et dans la route qu'il a suivie, quelque effort de style qu'il ait pu faire, quel que soit le blâme qui précède ou qui suit ses peintures, ne saurait détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente aux lecteurs et qui dans les pièces incriminées conduisent nécessairement à l'excitation des sens par un réalisme grossier et offensant pour la pudeur...* ».

Verdict : 300 F d'amende pour le poète, 200 F pour les éditeurs, suppression de six poèmes (« Lesbos », « Les Femmes damnées », « Le Léthé », « Celle qui est trop gaie », « Les Bijoux », « Les Métamorphoses du Vampire »).

Baudelaire, froissé, ne fait pas appel à la sentence car possédant très peu d'argent, il ne peut plus soutenir les frais d'un long procès.

Après avoir envoyé une lettre à l'impératrice, le 6 novembre, il obtient de ne payer que 250 F.

En 1924, des éditeurs ont remis en vente le recueil avec les poèmes condamnés, mais il est retiré de la vente publique de nouveau ; ce qui a amené plus tard (en 1946), la révision du procès de 1857 par la Société des Gens de Lettres. Le 31 mai 1949, la Cour de Cassation annule le jugement de 1857.

Suite à cette analyse de la censure de quelques poèmes baudelairiens, nous sommes maintenant capables de donner une réponse à notre problématique initiale. En effet, la censure d'œuvres se fait dans la mesure où le régime politique et /ou l'autorité religieuse les jugent néfastes pour la réputation du chef d'Etat, et /ou dangereuses pour la morale publique.

De nos jours, nous savons que cette sanction, toujours considérée comme une humiliation pour ceux qui veulent extérioriser leurs vrais sentiments et leur opinion au public, subsiste encore, mais également sous d'autres formes encore comme, par exemple, l'auto-censure qui est aussi redoutable que les autres. Nous pouvons donc nous demander en quoi cette forme de censure prive-t-elle l'artiste de son droit à l'exploration de la vie humaine et en quoi prive-t-elle le lecteur de son droit de découvrir, d'être informé et d'exercer sa liberté?

BIBLIOGRAPHIE

- « Les Fleurs du Mal » de Baudelaire, éditions de 1857 et de 1861. Editeur : HACHETTE.
- « Les Fleurs du Mal » de Baudelaire. Editeur : POCKET.
- « Les Fleurs du Mal » de Baudelaire. Edition ŒUVRE POETIQUE.
- « Les Fleurs du Mal » de Baudelaire. Editeur : FOLIO.
- « Les Fleurs du Mal » de Baudelaire. Editeur : A. ADAM.
- « Que Sais - Je ? : Baudelaire et La Modernité Poétique » de Dominique Rincé. Editeur : PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE.
- « Anthologie de la littérature française et européenne » de Bernard Valette, Dominique Giovacchini, Corinne Audier, A.P. Van Teslaar. Editeur : NATHAN.
- « Littérature » de Philippe Auzou.
- Manuel de « Littérature » de 1^{ère}. Editeur : HATIER.
- Manuel de « Technique Littéraire ».
- « Profil 21 : Les Fleurs du Mal » de Georges Bonneville. Edition : HATIER.
- « Profil 167 + 12 sujets corrigés : Les Fleurs du Mal » de Michel Viegnès. Edition : HATIER.
- « Histoire de France des Origines à l'An 2000 »
- « Larousse 2000 ».
- « Dictionnaire Encyclopédique en 4 Volumes ». Edition : LAROUSSE.
- « Tout l'Univers », volume 10.
- « Atlas Historique » de Werner Hilgemann et Hermann Kinder. Editeur : PERRIN.
- « Les 2000 dates qui ont fait la France ». Editeur : LE GRAND LIVRE DU MOIS.
- Sites Internet : <http://poetes.com>

<http://www.multimania.com>
<http://www.encyclo.wanadoo>
<http://encyclo.voilà.fr>